

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

|                               |                                                   |
|-------------------------------|---------------------------------------------------|
| Description du produit:       | <b>Sodium borohydride</b>                         |
| Cat No. :                     | <b>201480000; 201480025; 201481000; 201485000</b> |
| Synonymes                     | SBH; Sodium tetrahydroborate                      |
| Numéro CAS                    | 16940-66-2                                        |
| N° CE                         | 241-004-4                                         |
| Formule moléculaire           | H4 B Na                                           |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119485016-39                                  |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                                         |                                                                                                                           |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisation recommandée                 | Substances chimiques de laboratoire.                                                                                      |
| Secteur d'utilisation                   | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Catégorie de produit                    | PC21 - Substances chimiques de laboratoire                                                                                |
| Catégories de processus                 | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire                                                                   |
| Catégorie de rejet dans l'environnement | ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)  |
| Utilisations déconseillées              | Pas d'information disponible                                                                                              |

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société

##### Entité de l'UE / nom commercial

Thermo Fisher Scientific  
Janssen Pharmaceuticaaan 3a, 2440 Geel, Belgium

##### Entité britannique / nom commercial

Fisher Scientific UK  
Bishop Meadow Road,  
Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

##### Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach  
Tél: +41 (0) 56 618 41 11  
e-mail - infoch@thermofisher.com

#### Adresse e-mail

begel.sdsdesk@thermofisher.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59  
24 heures sur 24 et 7 jours sur

**Pour la Belgique** Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701  
Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99  
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300  
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

**Pour les clients en Suisse:**

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**  
Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)  
Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402  
Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008****Dangers physiques**

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables Catégorie 1 (H260)

**Dangers pour la santé**

Toxicité aiguë par voie orale Catégorie 3 (H301)  
Corrosion/irritation cutanée Catégorie 1 C (H314)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 (H318)  
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B (H360FD)

**Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

*Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16*

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Contient Sodium borohydride



Mention d'avertissement

Danger

**Mentions de danger**

H260 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H301 - Toxique en cas d'ingestion

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sodium borohydride

Date de révision 22-sept.-2023

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus  
EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

## Conseils de prudence

P223 - Éviter tout contact avec l'eau  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P302 + P335 + P334 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

## Supplémentaires Étiquetage à l'UE

Réservé aux utilisateurs professionnels

## 2.3. Autres dangers

Réagit violemment au contact de l'eau  
Conformément à l'Annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne nécessitent aucune évaluation.

Toxique pour les vertébrés terrestres  
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

| Composant           | Numéro CAS | N° CE             | Pour cent en poids | CLP classification - Règlement (CE) n° 1272/2008                                                                           |
|---------------------|------------|-------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Borohydru de sodium | 16940-66-2 | EEC No. 241-004-4 | >95                | Water-react. 1 (H260)<br>Acute Tox. 3 (H301)<br>Skin Corr. 1C (H314)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Repr. 1B (H360FD)<br>(EUH014) |

| Composant           | Limites de concentration spécifiques (SCL) | Facteur M | Notes sur les composants |
|---------------------|--------------------------------------------|-----------|--------------------------|
| Borohydru de sodium | >=3.4% Repr. 1B                            | -         | -                        |

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119485016-39 |
|-------------------------------|------------------|

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

|                   |                                                                                                                                             |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux | Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.                                    |
| Contact oculaire  | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact cutané    | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter                                                          |

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sodium borohydride

Date de révision 22-sept.-2023

|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                 | immédiatement un médecin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Ingestion</b>                                                | NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Inhalation</b>                                               | Transporter la victime à l'air frais. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. |
| <b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b> | Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.                                                                                                                                                                                                                                        |

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation: Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Agent chimique sec, Sable sec, Mousse résistant à l'alcool.

#### **Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matière corrosive. Réagit violemment au contact de l'eau. Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### **Produits dangereux résultant de la combustion**

Oxydes de bore, Hydrogène, La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants, Oxydes de sodium.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter la formation de poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sodium borohydride

Date de révision 22-sept.-2023

Éviter le rejet dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Eviter que la matière déversée touche à l'eau. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter la formation de poussières.

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter la formation de poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Ne pas respirer (poussières/vapeurs/brouillards/gaz). Éviter tout contact avec l'eau.

### **Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Lieu pour matière corrosive. Tenir à l'écart de l'eau ou de l'air humide. Ne pas entreposer dans des récipients en aluminium.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 4.3

<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation en laboratoire

## **SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### **Valeurs limites biologiques**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sodium borohydride

Date de révision 22-sept.-2023

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

## Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Ouvriers; Voir le tableau pour les valeurs

| Component                                   | Effet aigu local (Oral(e)) | Effet aigu systémique (Oral(e)) | Les effets chroniques local (Oral(e)) | Les effets chroniques systémique (Oral(e)) |
|---------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|
| Borohydrure de sodium<br>16940-66-2 ( >95 ) |                            |                                 |                                       | 0.17 mg/kg bw/day                          |

| Component                                   | Effet aigu local (Dermale) | Effet aigu systémique (Dermale) | Les effets chroniques local (Dermale) | Les effets chroniques systémique (Dermale) |
|---------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|
| Borohydrure de sodium<br>16940-66-2 ( >95 ) |                            |                                 |                                       | DNEL = 240mg/kg bw/day                     |

| Component                                   | Effet aigu local (Inhalation) | Effet aigu systémique (Inhalation) | Les effets chroniques local (Inhalation) | Les effets chroniques systémique (Inhalation) |
|---------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Borohydrure de sodium<br>16940-66-2 ( >95 ) |                               |                                    |                                          | DNEL = 5.1mg/m <sup>3</sup>                   |

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

| Component                                   | Eau douce       | Des sédiments d'eau douce    | Eau intermittente | Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | Des sols (agriculture)  |
|---------------------------------------------|-----------------|------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------|-------------------------|
| Borohydrure de sodium<br>16940-66-2 ( >95 ) | PNEC = 1.75mg/L | PNEC = 2.55mg/kg sediment dw | PNEC = 1.75mg/L   | PNEC = 54.77mg/L                                   | PNEC = 4.8mg/kg soil dw |

| Component                                   | Eau de mer      | Des sédiments d'eau marine    | Eau de mer intermittente | Chaîne alimentaire | Air |
|---------------------------------------------|-----------------|-------------------------------|--------------------------|--------------------|-----|
| Borohydrure de sodium<br>16940-66-2 ( >95 ) | PNEC = 1.75mg/L | PNEC = 0.255mg/kg sediment dw |                          |                    |     |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

**Protection des mains** Gants de protection

| Matériau des gants                       | Le temps de passage      | Épaisseur des gants | La norme européenne | Commentaires à gants |
|------------------------------------------|--------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Caoutchouc naturel<br>Caoutchouc nitrile | Voir les recommandations | -                   |                     | (exigence minimale)  |

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sodium borohydride

Date de révision 22-sept.-2023

|                 |              |        |
|-----------------|--------------|--------|
| Néoprène<br>PVC | du fabricant | EN 374 |
|-----------------|--------------|--------|

## Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

## Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.  
Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

## À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Type de filtre recommandé :** Filtre à particules conforme à EN 143

## À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Demi-masque recommandée:** - Filtrage des particules: EN149: 2001

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                        |                                       |                                                |
|----------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------|
| État physique                          | Solide Poudre                         |                                                |
| Aspect                                 | Blanc                                 |                                                |
| Odeur                                  | Inodore                               |                                                |
| Seuil olfactif                         | Aucune donnée disponible              |                                                |
| Point/intervalle de fusion             | 360 °C / 680 °F                       |                                                |
| Point de ramollissement                | Aucune donnée disponible              |                                                |
| Point/intervalle d'ébullition          | Aucune information disponible         |                                                |
| Inflammabilité (Liquide)               | Sans objet                            | Solide                                         |
| Inflammabilité (solide, gaz)           | Aucune information disponible         |                                                |
| Limites d'explosivité                  | Aucune donnée disponible              |                                                |
| Point d'éclair                         | Aucune information disponible         | <b>Méthode -</b> Aucune information disponible |
| Température d'auto-inflammabilité      | 220 °C / 428 °F                       |                                                |
| Température de décomposition           | 400 °C                                |                                                |
| pH                                     | environ 11                            | 10 g/l aq.solution                             |
| Viscosité                              | Sans objet                            | Solide                                         |
| Hydrosolubilité                        | Réagit violemment au contact de l'eau |                                                |
| Solubilité dans d'autres solvants      | Aucune information disponible         |                                                |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) |                                       |                                                |
| Pression de vapeur                     | négligeable                           |                                                |
| Densité / Densité                      | 1.074                                 |                                                |

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sodium borohydride

Date de révision 22-sept.-2023

|                                 |                                                                  |        |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------|
| Densité apparente               | powder: 400 kg/m <sup>3</sup><br>granules: 510 kg/m <sup>3</sup> |        |
| Densité de vapeur               | Sans objet                                                       | Solide |
| Caractéristiques des particules | Aucune donnée disponible                                         |        |

## 9.2. Autres informations

|                                                                                |                                       |                     |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Formule moléculaire                                                            | H4 B Na                               |                     |
| Masse molaire                                                                  | 37.83                                 |                     |
| Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables | Le gaz dégagé s'enflamme spontanément | Gas(es) = Hydrogène |
| Propriétés comburantes                                                         | pas d'oxydation                       |                     |
| Taux d'évaporation                                                             | Sans objet - Solide                   |                     |

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Oui

### 10.2. Stabilité chimique

Réactif avec l'eau. Hygroscopique.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|                           |                                                                  |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Polymérisation dangereuse | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.                  |
| Réactions dangereuses     | Au contact de l'eau, dégagement de gaz extrêmement inflammables. |

### 10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau. Exposition à l'humidité. températures supérieures à 60°C.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Aldéhydes. Cétones. Acides. Aluminium.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de bore. Hydrogène. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxydes de sodium.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

#### a) toxicité aiguë;

Oral(e)

Cutané(e)

Inhalation

Catégorie 3

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

| Composant             | DL50 oral        | DL50 dermal            | LC50 (CL50) par inhalation   |
|-----------------------|------------------|------------------------|------------------------------|
| Borohydrure de sodium | 57 mg/kg ( Rat ) | >2000 mg/kg ( Rabbit ) | LC50 > 5.18 mg/L ( Rat ) 1 h |

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Catégorie 1 C

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sodium borohydride

Date de révision 22-sept.-2023

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 1  
oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

e) mutagénicité sur les cellules  
germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénicité;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction; Catégorie 1B

h) toxicité spécifique pour certains  
organes cibles — exposition  
unique;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

i) toxicité spécifique pour certains  
organes cibles — exposition  
répétée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Organes cibles

Aucun(e) connu(e).

j) danger par aspiration;

Sans objet

Solide

Symptômes / effets,  
aigus et différés

En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système  
endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Réagit avec l'eau donc pas de données sur l'écotoxicité de la substance est disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance

Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

Dégradabilité

Ne s'applique pas aux substances inorganiques, Réagit avec l'eau.

Dégradation dans l'usine de

Réactif avec l'eau. Réagit violemment au contact de l'eau.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sodium borohydride

Date de révision 22-sept.-2023

## traitement des eaux usées

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas sujet à bioaccumulation du fait de la réaction avec l'eau

**12.4. Mobilité dans le sol** Réagit avec l'eau. Réagit violemment au contact de l'eau Faible probabilité de mobilité dans l'environnement.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Réagit violemment au contact de l'eau. Conformément à l'Annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne nécessitent aucune évaluation.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**  
**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

**12.7. Autres effets néfastes**  
**Des polluants organiques persistants** Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance  
**Potentiel de destruction de l'ozone** Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits non utilisés** Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Le code européen des déchets** D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas entraîner vers les égouts. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les organismes aquatiques.

**Ordonnance suisse sur les déchets** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600  
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr>

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

**14.1. Numéro ONU** UN1426  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** BOROHYDRURE DE SODIUM  
**14.3. Classe(s) de danger pour le** 4.3

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sodium borohydride

Date de révision 22-sept.-2023

## transport

**14.4. Groupe d'emballage** I

## ADR

**14.1. Numéro ONU** UN1426  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** BOROXYDRURE DE SODIUM  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport** 4.3  
**14.4. Groupe d'emballage** I

## IATA

**14.1. Numéro ONU** UN1426  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** BOROXYDRURE DE SODIUM  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport** 4.3  
**14.4. Groupe d'emballage** I

**14.5. Dangers pour l'environnement** Pas de dangers identifiés

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Pas de précautions spéciales requises.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable, les produits emballés

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

| Composant            | Numéro CAS | EINECS    | ELINCS | NLP | IECSC | TCSI | KECL     | ENCS | ISHL |
|----------------------|------------|-----------|--------|-----|-------|------|----------|------|------|
| Borohydure de sodium | 16940-66-2 | 241-004-4 | -      | -   | X     | X    | KE-31365 | X    | X    |

| Composant            | Numéro CAS | TSCA | TSCA Inventory notification - Active-Inactive | DSL | NDSL | AICS (Australie) | NZIoC | PICCS |
|----------------------|------------|------|-----------------------------------------------|-----|------|------------------|-------|-------|
| Borohydure de sodium | 16940-66-2 | X    | ACTIVE                                        | X   | -    | X                | X     | X     |

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Sans objet

| Composant            | Numéro CAS | REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation | REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses | Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |
|----------------------|------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Borohydure de sodium | 16940-66-2 | -                                                                   | -                                                                                             | -                                                                                                           |

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sodium borohydride

Date de révision 22-sept.-2023

## Seveso III Directive (2012/18/EC)

| Composant           | Numéro CAS | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité |
|---------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Borohydru de sodium | 16940-66-2 | Sans objet                                                                                                   | Sans objet                                                                                                       |

**Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux**  
Sans objet

**Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?**  
Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .  
Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail  
Prendre en compte la Dir 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

## Réglementations nationales

**Classification allemande WGK** Voir le tableau pour les valeurs

| Composant           | Classification d'Eau Allemande (AwSV) | Allemagne - TA-Luft classe |
|---------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Borohydru de sodium | WGK2                                  |                            |

## Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).  
Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H260 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément  
H301 - Toxique en cas d'ingestion  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus  
EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Sodium borohydride

Date de révision 22-sept.-2023

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**WEL** - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

**RPE** - Équipement de protection respiratoire

**LC50** - Concentration létale à 50%

**NOEC** - Concentration sans effet observé

**PBT** - Persistante, bioaccumulable, toxique

**TWA** - Moyenne pondérée dans le temps

**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

**LD50** - Dose létale à 50%

**EC50** - Concentration efficace 50%

**POW** - Coefficient de partage octanol: eau

**vPvB** - très persistantes et très bioaccumulables

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

**IMO/IMDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

**OECD** - Organisation de coopération et de développement économiques

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

**ICAO/IATA** - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

**MARPOL** - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

**ATE** - Estimation de la toxicité aiguë

**COV** - (composés organiques volatils)

## Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

## Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Date de préparation 29-janv.-2010

Date de révision 22-sept.-2023

Sommaire de la révision Sans objet.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .**

**Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).**

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

**Fin de la Fiche de données de sécurité**